

Section de français

Commencer un mémoire de Master : quelques conseils

- Le mémoire constitue un travail écrit original (environ 100'000 signes tout inclus), sous la direction d'un.e enseignant.e responsable.
- En général, il traite une *problématique* à partir d'un *corpus* de textes à établir et justifier ; à l'aide de *méthodes* et en référence à des *traditions* théoriques explicitées.
- Consultez la base de données des mémoires de la Section de français et parcourez un des mémoires soutenus (https://fmprvo1prd.unil.ch/bcu_mul/findrecords.php) ou ceux publiés dans la collection Archipel : <https://wp.unil.ch/archipelessais/>
- Vous trouverez diverses ressources documentaires pour la recherche sur le site de la Section : <https://www.unil.ch/fra/home/menuintst/etudiantes/ressources-documentaires.html>
- Avant de contacter un.e enseignant.e (professeur.e, maître de recherche ou maître-assistant.e), tenez compte de ses domaines de spécialité (par siècle, corpus ou méthodes), en consultant sa page Unisciences ainsi que dans le PDF «Direction de mémoires», disponible sur le site de la Section : <https://www.unil.ch/fra/home/menuintst/recherche/memoires.html>
- Pour engager votre mémoire, contactez un.e enseignant.e en lui soumettant vos idées et questions en vue d'une première rencontre.
- Le projet de mémoire est validé à partir d'un document écrit synthétique, incluant : titre, problématique et hypothèses, corpus, méthodes, bibliographie de travail.
- Une fois les principales lectures accomplies (corpus + littérature secondaire), la discussion avec l'enseignant.e conduit à un premier plan de mémoire.
- Gardez des traces écrites des décisions prises, avec le directeur.trice, quant aux options principales du mémoire (corpus, méthode, plan, chapitrage, etc.). Les parties annotées et corrigées par l'enseignant sont conservées jusqu'à la soutenance, pour éviter tout malentendu.
- Etablissez dès le début un fichier bibliographique de vos sources et lectures, à compléter au cours du travail.
- L'enseignant.e relit tout ou partie de votre mémoire en cours avant de donner son feu vert pour la soutenance. Les délais d'envoi des chapitres rédigés sont discutés en commun. Tout retard ou changement majeur est notifié au directeur/trice.
- Le plagiat est sévèrement sanctionné. Tout extrait de texte emprunté à autrui doit être dûment cité et référencé. Nous vous renvoyons à la directive interne de l'UNIL 0.3, *Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses* : [https://www.unil.ch/files/live/sites/masterenvi/files/shared/Formulaires/Charte Dir et Code de deontol.pdf](https://www.unil.ch/files/live/sites/masterenvi/files/shared/Formulaires/Charte_Dir_et_Code_de_deontol.pdf)
- Le logiciel *Antidote*, précieux pour la relecture et la vérification de vos écrits, est à disposition au Centre multimédia de l'UNIL : <https://www.unil.ch/lettres/fr/home/menuguid/etudiantes/guides-conseils-et-tutoriels/centre-multimedia.html>
- Ne multipliez pas les courriels à l'enseignant.e : regroupez vos questions pour simplifier l'échange.
- Les consignes éditoriales, bibliographiques et typographiques du mémoire correspondent à celles pratiquées dans les enseignements de la Section de français. Sur la page Moodle du cours «Pratiques de l'écrit» (R. Mahrer, BA1), divers

documents sont disponibles à ce sujet. Les codes formels choisis doivent être appliqués de manière cohérente dans l'ensemble du mémoire.

-L'inscription à la soutenance de mémoire se fait auprès du Secrétariat des Étudiants (Décanat), une fois qu'une date a été fixée d'entente avec le directeur.trice, l'expert.e et le candidat.e.

- Lors de la soutenance (publique), le candidat.e fait la synthèse de ses résultats (présentation orale de 20 min. environ) et assume un échange argumenté à ce sujet.

- Consultez le règlement du mémoire de fin d'études, les consignes d'inscription et le modèle de la page de garde, sur :

<https://www.unil.ch/lettres/home/menuinst/formations/master-es-lettres/presentation-du-cursus/memoire-de-fin-detudes.html>

Annexe

Règlement d'études du Master en lettres, Article 16

https://www.unil.ch/files/live/sites/lettres/files/shared/Faculte/Reglements/REMA_20150914_rev20210921.pdf

1. Le mémoire de Master est le résultat d'une recherche personnelle, conduite selon des principes scientifiques sous la supervision d'un directeur. Il se présente sous forme écrite (environ 100'000 signes, notes et annexes non comprises) et fait l'objet d'une défense orale.
2. Le mémoire est évalué par l'enseignant responsable de sa direction et par un expert interne ou externe. L'expert est présent lors de la défense orale (la visio-conférence est autorisée). La défense orale peut avoir lieu hors session d'examens. En ce cas, le résultat est enregistré pour la session d'examens immédiatement subséquente.
3. Le mémoire peut être codirigé ; il y a dans ce cas un directeur et un codirecteur. La nomination d'un expert est alors facultative.
4. En principe, le directeur est un enseignant de la Faculté (ou au bénéfice d'une convention interfacultaire ou interuniversitaire spécifique). Toutefois, le directeur du mémoire peut être, avec l'accord du Décanat, un enseignant d'une autre Faculté de l'Université de Lausanne, d'une autre université, ou d'une institution partenaire. En ce cas, l'expert (ou le codirecteur) est un enseignant de la Faculté des lettres. Le choix du directeur, de l'expert et, le cas échéant, du codirecteur doit respecter la « Directive du Décanat sur les fonctions académiques et l'évaluation des travaux en Faculté des lettres».
5. Le sujet du mémoire de Master est soumis à l'approbation de son directeur. Ce dernier garantit sa disponibilité pour assister et conseiller l'étudiant ; il exprime ses exigences quant à l'élaboration du travail.
- 5bis. Le mémoire est rédigé en français ou – pour les disciplines de langues vivantes – dans la langue de la discipline. Pour des raisons scientifiques et avec l'accord du directeur de mémoire, il peut être rédigé dans l'une des autres langues nationales ou en anglais. La qualité rédactionnelle est évaluée quelle que soit la langue retenue.
- 5ter. La présentation du mémoire lors de la défense se fait en français, sauf pour les disciplines de langues vivantes où la défense se fait dans la langue de la discipline. Lorsque le contexte le justifie et avec l'accord du directeur de mémoire et du candidat, l'expert peut s'exprimer dans une langue autre que le français ou la langue de la discipline.
6. Le mémoire est déposé et archivé selon la politique en vigueur à l'UNIL.
7. Sont autorisés à déposer leur mémoire les étudiants qui ont déjà acquis 60 crédits

(sans compter les crédits d'un éventuel programme de spécialisation) et ont terminé leur éventuel programme de mise à niveau (cf. supra art. 11, al. 1), ou qui se sont inscrits à toutes les évaluations permettant d'acquérir ces 60 crédits à la session à laquelle sera enregistré le résultat du mémoire.

8. Un mémoire déposé ne peut plus être retiré sous peine d'échec.

9. Pour le surplus, la «Directive du Décanat relative au dépôt du mémoire de Master» s'applique.